

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelynne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin, Cécile Vincent, Danielle Ythier.

Excusé : David Elicaste pouvoir à Abdelkader Boukacem.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Lovet

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Nouveaux points

1/ Convention pour l'adhésion de la commune au service commun d'instruction des autorisations du Droit des sols de la CC Vallée de l'Hien

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 18 novembre 2014, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien a créé un service mutualisé d'instruction des autorisations du Droit des sols pour les huit communes de son territoire.

Ce service, lié par convention de mise à disposition de service avec la Communauté de communes des Vallons de la Tour, a pour vocation d'organiser et de mettre en œuvre l'instruction des Certificats d'Urbanisme opérationnels et des Permis pour le compte des communes, de conseiller les pétitionnaires et les élus, d'apporter une assistance technique aux communes et aux intercommunalités en matière de délivrance des autorisations du Droit des sols.

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir, entre CC Vallée de l'Hien et la commune de Saint Victor de Cessieu pour l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du Droit des sols de la Vallée de l'Hien et propose :

- **D'APPROUVER** la convention entre la Vallée de l'Hien et la commune pour l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du Droit des sols de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien.
- **D'AUTORISER** le maire à signer convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 17

La proposition est adoptée à l'unanimité

2/ Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Cette loi rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte,

l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend obligatoirement :

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population

Il est complété par :

- L'organisation du poste de commandement communal mis en place par le Maire
- Les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux
- La désignation de la personne chargée des questions de sécurité civile
- L'inventaire des moyens propres de la commune, ou des personnes privées
- Les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles
- Les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.

La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques approuvé le 3 mars 2008. Elle est concernée par les risques suivant :

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Tempêtes
- Chutes de neige importantes
- Transport de matières dangereuses
- Problème de potabilité de l'eau
- Autres risques : coupures électriques de longue durée, accident de la route, séisme (niveau 3 = aléa modéré réglementation parasismique 2010), l'incendie, le relogement des personnes sinistrées, les catastrophes nucléaires ou industrielles ...

Le PCS est déclenché par le Maire ou par son représentant de sa propre initiative ou à la demande de l'autorité préfectorale (Préfet ou son représentant).

Le PCS a pour objectif de mettre en place une organisation capable de gérer un événement de type majeur impactant le territoire de la commune, et qui mettrait en péril l'intégrité des personnes et des biens. Cependant chaque crise étant unique, il convient de prendre en compte la situation dans son ensemble et de ne pas s'attacher à réaliser uniquement ce qui est écrit dans le plan. Toute crise nécessite des décisions et des réflexions. La capacité d'analyse et de réactivité de chacun doit rester l'outil essentiel de gestion de crise.

Cette présentation faite, le Maire et l'adjoint Serge Biessy précise que le PCS a été arrêté le 20 janvier 2015 et transmis par courrier à Monsieur le Préfet. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est accessible au public en mairie ou sur le site internet de la commune, il sera diffusé avec le prochain bulletin municipal.

3/ Panneau affichage électronique

Après étude des quatre devis, la commission information et communication a retenu la proposition de l'entreprise Charvet. Il s'agit d'un panneau simple face de 10 lignes avec possibilité d'intégrer une image d'animation avec affichage de l'heure, la date et la température. Le panneau d'un montant hors taxe de 9 830 euros inclus 2 ans de garantie (déplacement inclus).

Monsieur le Maire rappelle que l'assurance Generali a indemnisé la commune à hauteur de 6 330 euros pour la dégradation de l'ancien panneau.

4/ Intercommunalité

Les membres du Conseil syndical de Vals du Dauphiné Expansion ont souhaité diffuser à l'ensemble des élus municipaux un rappel synthétique de la réflexion menée en 2012 et une actualisation des données chiffrées du projet de création d'une intercommunalité unique à l'échelle des Vals du Dauphiné.

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes de la Vallée de l'Hien ne s'est pas encore positionnée. Ce point fera l'objet d'une discussion lors du prochain conseil municipal.

5/ Scrutin des élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015, ouverture des bureaux de vote à 8h00 et fermeture à 18h00.

Ces élections auront lieu dans le cadre de la nouvelle carte cantonale dont les limites ont fait l'objet d'une révision générale entre mars 2013 et février 2014.

Afin d'assurer la tenue des 2 bureaux de vote, lors de ce scrutin les membres du conseil municipal et du CCAS assureront une permanence.

Compte rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – environnement, voirie, cadre de vie

La croix de la chapelle St Roch est en cours de restauration par les agents communaux.

Arrêt de car des transports scolaires : en collaboration avec les services du conseil général, la mise en conformité des arrêts de car est en cours, il conviendra de déposer une demande de financement auprès du conseil général. Sur demande de la commune le conseil général a prolongé la limitation à 70 km/h jusqu'au panneau d'agglomération depuis l'arrêt des Roguières, dans le sens La Tour du Pin / Saint Victor de Cessieu.

Aire de pique-nique : un dossier de subvention a été déposé par la CCVH pour l'aménagement d'une aire de pique-nique à proximité des sentiers PDIPR sur le terrain du moulin.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Aire de jeux place de Vaux : la commission a choisi la couleur rouge pour le sol amortissant des jeux pour enfant. Les travaux débuteront en fonction du temps en mars.

Maison pour tous : il a été demandé à l'architecte de réaliser un chiffrage pour l'aménagement du bâtiment afin d'accueillir d'un commerce de 90 m² en rez-de-chaussée et un appartement de type 3 à l'étage.

Informatique : une sauvegarde externalisée des données informatiques du serveur de la mairie va être mise en place prochainement.

Organigramme des clés : l'organigramme des clés va être complété avec les barillets et clés des bâtiments de la mairie, et des sanitaires à côté de l'église.

Signalétique de l'école : des devis ont été demandés pour faire réaliser la signalétique externe et interne de l'école.

Commission sécurité église : la commission sécurité de l'arrondissement de la Tour du Pin a effectué la visite périodique de sécurité de l'église classée en 3^{ème} catégorie le 29 janvier 2015.

Tarifs réglementés de vente d'électricité : Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments d'une puissance strictement supérieure à 36 kVA au 1^{er} janvier 2016. Le SEDI, syndicat des énergies de l'Isère, propose de créer un groupement de commande pour ce type de contrat.

Monsieur Biessy précise que l'UGAP propose également un dispositif d'achat groupé pour les tarifs jaunes mais également les tarifs bleus.

Mme Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

Le CCAS a distribué en fin d'année 13 colis avec l'association gérontologique de La Tour du Pin.

À ce jour il y a 17 personnes équipées du téléalarme.

Mme Cécile Vincent – affaires scolaires et périscolaires

Les parents d'élèves ont travaillé sur la réalisation d'affiches pour la sensibilisation des automobilistes sur la vitesse adaptée aux abords de l'école. Ces affiches seront plastifiées en mairie et mis en place par les services techniques autour de l'école. Les parents d'élèves travaillent actuellement sur la mise en place d'un pédibus avec l'agence de mobilité.

Les 2 places de stationnement devant le passage piéton à l'entrée de la mairie seront supprimées afin d'améliorer la visibilité pour les piétons et sécuriser la traversée de la route.

M. Patrick BENOITON – animation, vie associative

Des caisses de transport ont été achetées pour ranger la vaisselle et le congélateur de la buvette a été changé

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

M. Abdelkader Boukacem va créer un compte facebook.

Séance levée à 22h45